

Décision n° 2014/12-06
relative à l'habilitation de l'Ecole polytechnique féminine
(EPF),
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Décision mise en suspens jusqu'à réception de la prise de position du Conseil régional
Languedoc - Roussillon

Dossier D : habilitation, à compter du 1er septembre 2015, de l'EPF à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'école polytechnique féminine dans une nouvelle spécialité « Management des systèmes informatiques et industriels » en formation initiale sous statut apprenti sur le site de Montpellier

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9,
- Vu la demande présentée par de l'Ecole polytechnique féminine,
- Vu le rapport établi par Marc PEYRADE (rapporteur principal), Sandrine JAVELAUD (membre de la CTI) et Pierre FLEISCHMANN (expert) et présenté lors de la séance plénière du 9 décembre 2014,
- Entendu M. Didier LANÇON, directeur des études de l'EPF

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Présentation générale

L'EPF a été fondée en 1925 sous le nom d'Institut électrotechnique féminin. Elle devient École polytechnique féminine en 1933. Elle devient une fondation reconnue d'utilité publique en 1991. Elle s'ouvre à la mixité en 1994 et prend son nom actuel (EPF sigle sans déclinaison).

Affichant une volonté de développement national, elle ouvre une antenne à Troyes en 2010 grâce à un partenariat avec l'UTT et crée une autre antenne à Montpellier en 2011 (avec ouverture différée dans l'attente des locaux).

L'EPF accueille environ 1400 élèves et apprentis et délivre environ 260 diplômes d'ingénieur chaque année et propose trois titres d'ingénieur diplômés :

- ingénieur généraliste EPF sous statut étudiant ;
- ingénieur dans la spécialité "Production et automatisation" sous statut étudiant, diplôme conjoint avec la Hochschule für angewandte Wissenschaften München ;
- ingénieur dans la spécialité "Systèmes informatiques et industriels" sous statut apprenti en partenariat avec l'ITII Île de France.

NB : le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la **fiche des données certifiées** par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Evolution de l'institution

La CTI a renouvelé en 2012 pour une durée de 6 ans à compter de la rentrée 2013 l'habilitation de l'EPF à délivrer les trois titres d'ingénieur diplômé ci-dessus. Ces habilitations ont été assorties des recommandations suivantes :

- formuler clairement les acquis de l'apprentissage et les compétences en finalités professionnelles dans les fiches RNCP et le syllabus ;
- formation généraliste : accroître la part de TP dans les trois premières années ;
- spécialité systèmes informatiques et industriels : améliorer/homogénéiser la capacité d'évaluation des compétences par les maîtres d'apprentissage ;
- diplôme conjoint :
 - . rédiger le supplément au diplôme en termes d'acquis de l'apprentissage ;
 - . tendre vers un équilibre entre étudiants français et allemands.

Par ailleurs la CTI a demandé à la direction de l'école la remise pour la rentrée 2016 d'un rapport sur l'état de la recherche, notamment l'implication des sites de Province, et sur l'équilibre et l'offre de formation entre les différents sites.

En juin 2014, l'école a déposé au greffe de la CTI un dossier de demande d'habilitation sur le site de Montpellier de la spécialité "Management des systèmes informatiques et industriels" sous statut apprenti, déjà habilitée sur le site de Sceaux jusqu'à la rentrée 2018.

Formation

La nouvelle formation vise à mettre sur le marché des ingénieurs capables de maîtriser les problèmes complexes qui se situent à l'interface entre les domaines de l'industrie, de la production d'une part, et des systèmes d'information de l'autre. Capable de comprendre les enjeux liés aux systèmes d'information (SI), ces ingénieurs, proches du terrain, agiront dans une logique transversale "métiers/SI".

La reproduction à l'identique, sur le site de Montpellier, d'une formation existant à Paris est fortement encouragée par des entreprises régionales (Alstom, Bouygues, CapGemini, CGI, Euriware, GDF Suez, L'Oréal, La Poste, Schlumberger, Siemens, SNCF, SPIE et plusieurs PME). Elle s'inscrit dans la stratégie d'ouverture sociale de l'EPF.

Ce projet est également soutenu par la Région Languedoc-Roussillon, ainsi que par l'UIMM Languedoc-Roussillon. **Toutefois le conseil régional n'a pas encore donné son feu vert officiel à son ouverture.** Un avis favorable éventuel de la CTI devra donc être mis en stand-by en attendant ce feu vert. La nouvelle formation s'inscrit enfin dans la politique de développement des formations par apprentissage menée par les pouvoirs publics. Une convention a été passée avec le CFA de Sup de Co Montpellier.

Les rôles et responsabilités de chaque acteur (entreprise accueillante, école, CFA, branche professionnelle et région) suivent le schéma nominal de l'apprentissage, mais certaines dispositions de la convention ne sont pas conformes à la loi et elle n'est pas assez précise sur les processus de sélection et de diplômation des apprentis. Elle devra donc être corrigée en ce sens.

En raison des incertitudes économiques actuelles, l'EPF ne recrutera, au départ, que 20 apprentis, puis ce nombre s'élèvera progressivement jusqu'à 30. En 2016, les apprentis représenteront 11% des effectifs totaux de l'école, contre 5,5% aujourd'hui.

Le site de Montpellier accueille actuellement 300 élèves, essentiellement en cycle ingénieur. Les compétences visées sont bien définies, la structure de l'alternance répond bien aux objectifs de formation. Le niveau B2 en anglais est exigé, ainsi qu'un séjour de 12 semaines à l'étranger et l'école se donne les moyens d'atteindre ces objectifs.

Le suivi des apprentis en entreprise est bien organisé.

La nouvelle formation s'inscrit dans la démarche générale d'assurance de qualité de l'EPF.

Les règles d'attribution du diplôme sont Bologne-conformes.

Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les **points forts suivants** :

Concernant la nouvelle formation :

- expérience acquise dans la mise en œuvre de la même formation à Sceaux
- soutien des partenaires régionaux : entreprises, UIMM, CFA, Région
- sincérité et réalisme du business plan, soutien financier de la Fondation EPF
- moyens mis en œuvre pour permettre aux apprentis d'atteindre le niveau B2 en anglais
- ouverture internationale (12 semaines obligatoires à l'étranger)

Site de Montpellier :

- coopération avec l'Université de Montpellier en matière de recherche
- locaux modernes, agréables et en suffisance

Ecole dans son ensemble :

- adoption des meilleures pratiques de la profession en matière d'approche compétences et d'apprentissage
- réflexion en cours sur l'approche compétences (écoute des entreprises, implication des personnels de l'école)

et les **points faibles** :

Nouvelle formation :

- référence peu lisible au management dans l'intitulé du diplôme ;
- résultat opérationnel probablement négatif jusqu'en 2018.

Site de Montpellier :

- coopération encore insuffisante avec Sup de Co Montpellier ;
- taux d'encadrement relativement faible (1 équivalent EC pour 14 élèves).

L'EPF est une école d'ingénieurs privée qui met en œuvre depuis sa création une stratégie fondée sur des valeurs d'ouverture et de diversité sociale : jeunes femmes, boursiers, handicapés, apprentis et demain PACES. Aujourd'hui, cette stratégie la conduit à décliner à Montpellier une formation par apprentissage existant sur son site historique de Sceaux.

Cette nouvelle formation bénéficiera du fort soutien des entreprises et des institutions locales et régionales ; elle s'appuiera sur un ancrage solide avec la recherche de l'Université de Montpellier. L'école assurera elle-même l'investissement financier de départ. Cette formation sera déployée en même temps que la nouvelle approche compétences de l'EPF, complète et rigoureuse.

En conséquence :

la Commission des Titres d'Ingénieur prononce une **décision favorable à la première habilitation de l'école polytechnique féminine, pour une durée de 4 ans à compter du 1er septembre 2015 pour calage avec le calendrier périodique**, à délivrer le titre d'ingénieur diplômé suivant :

« Ingénieur diplômé de l'EPF »
dans la spécialité "**systèmes informatiques et industriels**"
en formation initiale sous statut d'apprenti
sur le site de Montpellier

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- mieux intégrer la formation en entreprise à la matrice compétences/formation ;
- expliciter la contribution de chaque UE à l'acquisition de compétences en innovation ;
- augmenter le taux d'encadrement des élèves sur le site de Montpellier ;
- accroître la coopération avec l'enseignement supérieur local, et notamment avec Sup de Co Montpellier afin de renforcer les compétences managériales des ingénieurs diplômés.

Le Label EURACE ne peut être délivré à cette nouvelle formation.

Cette décision est mise en suspens jusqu'à réception de la prise de décision du Conseil régional Languedoc – Roussillon.

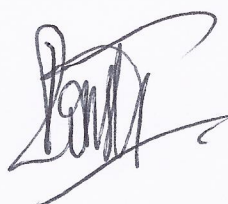
Délibéré en séance plénière à Paris, le 9 décembre 2014.

Approuvé en séance plénière à Nancy, le 11 février 2015.

Le rapporteur principal
Marc PEYRADE



Le secrétaire greffier



Le président
Laurent MAHIEU

